



Commune de Cipières

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur notre site internet.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2026 a été bâti et établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement sans dégrader le niveau et la qualité des services ;
- Développer des ressources propres à travers les locations ;
- Poursuivre et finaliser l'opération école ;
- Ne pas augmenter les taux d'imposition de la fiscalité locale de la TFPB et de la TFPNB.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2025 :

- Excédent de 308.949,82 € pour la section de fonctionnement

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment les charges de gestion courante ainsi que le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement quia vocation à préparer l'avenir.

BUDGET PRINCIPAL

- Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement d'équilibre à 840.755,30 €.

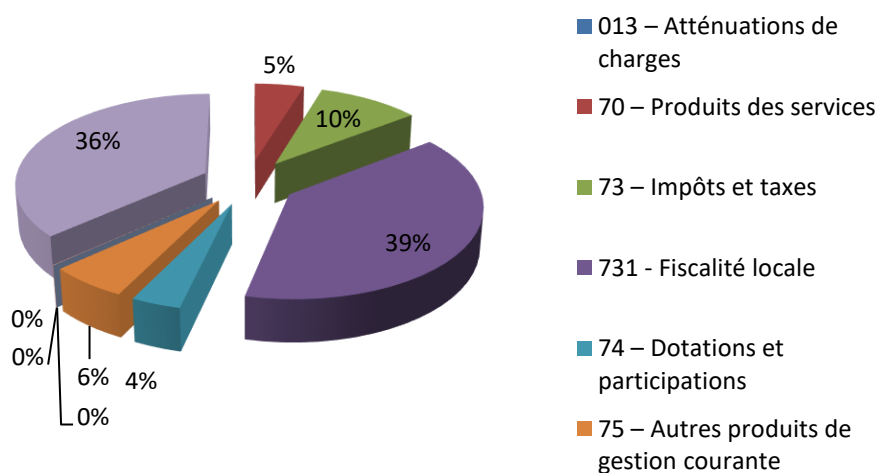
° **Recettes** : Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 840.755,30 €. Elles se répartissent comme suit :

- Le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 39,02 % des ressources de la commune soit 328.084€.
- Le poste des produits des services 40.000 €.
- Le poste des dotations et participations pour un montant de 31.166,08 €.
- Le produit des domaines et de gestion courante (loyers) pour un montant de 50000 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES – ANNEES 2025 et 2026

Chapitres	BP 2025	BP 2026
013 - Atténuation de charges	0,00	0,00
70 - Produits des services	30000,00	40000,00
73 - Impôts et taxes	82947,40	82947,40
731 – Fiscalité locale	322991,00	328084,00
74 – Dotations et participations	41849,98	31166,08
75 – Autres produits de gestion	57377,68	50000,00
781 – Reprise provisions	0,00	508,00
042 - Opérations d'ordre	0,00	0,00
002 - Résultat antérieur	316580,89	308049,82
TOTAL	851746,95	840755,30

Recettes de fonctionnement par chapitre BP 2026



Chapitre 013 : Il comprend notamment les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts de maladie et accident de travail.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles et les services périscolaires, par les remboursements de Gréolières pour les frais d'école. D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre, notamment les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par les opérateurs de téléphonie et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 : Il concerne de nombreuses recettes. Le montant des impositions directes s'élève à 89.131 € représentant environ 21,68 % du total des prévisions pour ce chapitre. Les taux des impôts locaux pour 2026 : Taxe foncière sur le bâti : 14,65 % et Taxe foncière sur le non bâti : 43,30 % , sans changement par rapport à 2025. A cela s'ajoute l'attribution de compensation pour un montant de 49.299 € versée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA). La Dotation de solidarité communautaire pour 30.190,40 €. Le poste le plus important est celui occupé par la taxe sur les pylônes électriques à hauteur de 238.953 € (58,13 % du chapitre).

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. La dotation globale de fonctionnement (DGF) est de 7.328 € (pour information la DGF en 2013 était de 57.612 €).

Chapitre 75 : Il concerne les autres produits de gestion courante, ce chapitre est constitué par l'encaissement des locations (appartements, locaux divers, gîtes, pylône téléphonique, déchetterie).

Chapitre 76 : Les produits financiers

Chapitre 77 : Il comprend essentiellement les remboursements des sinistres par les assurances.

Chapitre 042 : Il concerne des opérations d'ordre budgétaire.

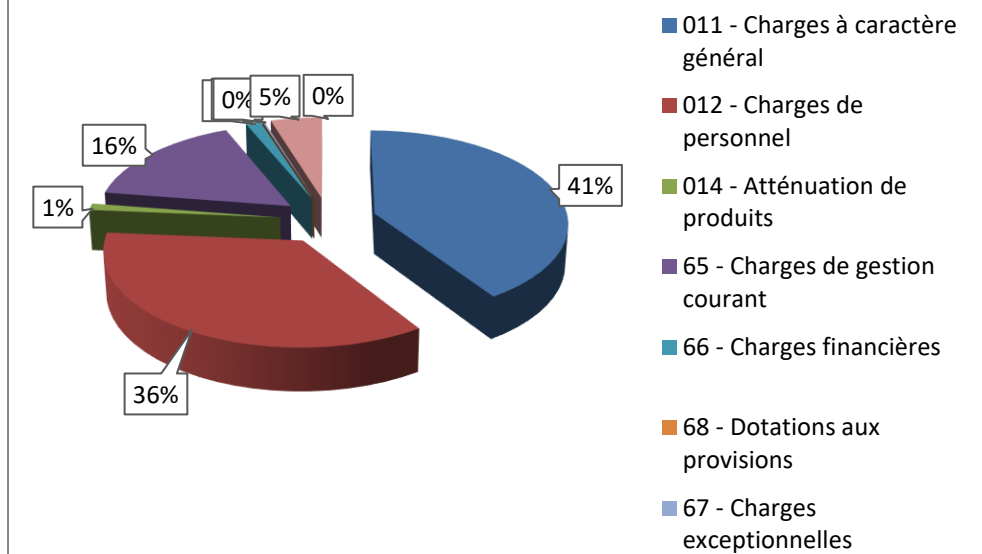
° **Dépenses** : Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 840.755,30 €.

Les charges à caractère général représentent environ 41% du total des dépenses. Les charges de personnel (agents de la commune) et le personnel détaché (gardes-champêtres) environ 36% de ces mêmes dépenses.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRES – ANNEES 2025 et 2026

Chapitres	BP 2025	BP 2026
011 – Charges à caractère général	339307,60	342700,00
012 – Charges de Personnel	291496,00	299000,00
014 – Atténuations de produits	9182,00	9565,17
65 – Autres charges de gestion courante	139841,68	136500,00
66 – Charges financières	12749,67	11450,13
67 – Charges exceptionnelles	8500,00	1500,00
68 – Dotations aux provisions	670,00	40,00
022 – Dépenses imprévues	0,00	0,00
023 – Virement à l'investissement	50000,00	40000,00
043 – Opération d'ordre	0,00	0,00
TOTAL	851746,95	840755,30

Charges de fonctionnement par chapitre BP 2026



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : Ce chapitre regroupe pour l'essentiel, les charges de fonctionnement des structures et des services : Eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, frais de poste, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payés par la Commune, les primes d'assurance, les locations de matériels, les contrats de maintenance, les honoraires

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les charges de Personnel ainsi que les frais des gardes-champêtres.

Chapitre 014 : Ce chapitre constate la contribution de la commune au fonds de péréquation (FPIC)

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : Ce chapitre prévoit :

- Les indemnités des élus
- Frais de formation
- Les subventions de fonctionnement aux associations dont 14.000 € pour le Serpolet
- Contributions diverses (la participation aux frais de fonctionnement de l'école de Gréolières et celle de Valbonne), SICTIAM (contribution annuelle au financement des installations d'éclairage public...), Assistance Urbanisme (compétence déléguée), secours et créances admises en non-valeur.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts des emprunts en cours

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Chapitre 68 : Dotation aux provisions

Chapitre 023 : Virement à la section d'Investissement : cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de : 40.000 €

- Section de d'investissement :

La section d'investissement s'équilibre à 317.975,77 €

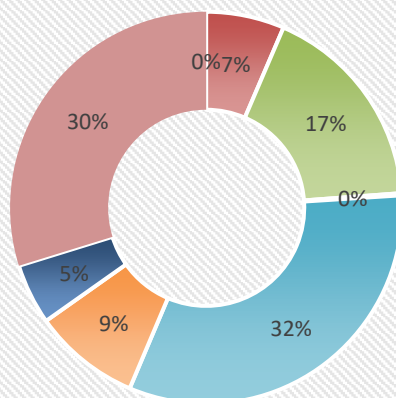
° Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE POUR 2026

Chapitres	BP 2026
16 – Prêt CT FCTVA	0,00
1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	29210,40
21 – Immobilisations corporelles	0.00
10 – FCTVA	78592,90
10226 – Taxe d'aménagement	795,00
132 – Subventions – DCA 2022	22677,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	40000,00
Restes à réaliser N-1	146700,47
001 – Résultat antérieur reporté	0,00
TOTAL	317975,77

Recettes d'investissement par chapitre BP 2026

- 16 - Prêt Court Terme FCTVA
- 10 - FCTVA
- Restes à réaliser N-1
- 132 - Subventions
- 1068 - Excédents de fonctionnement
- 10226 - Taxe d'aménagement
- 021 - Virement du fonctionnement
- 001 - Résultat antérieur reporté

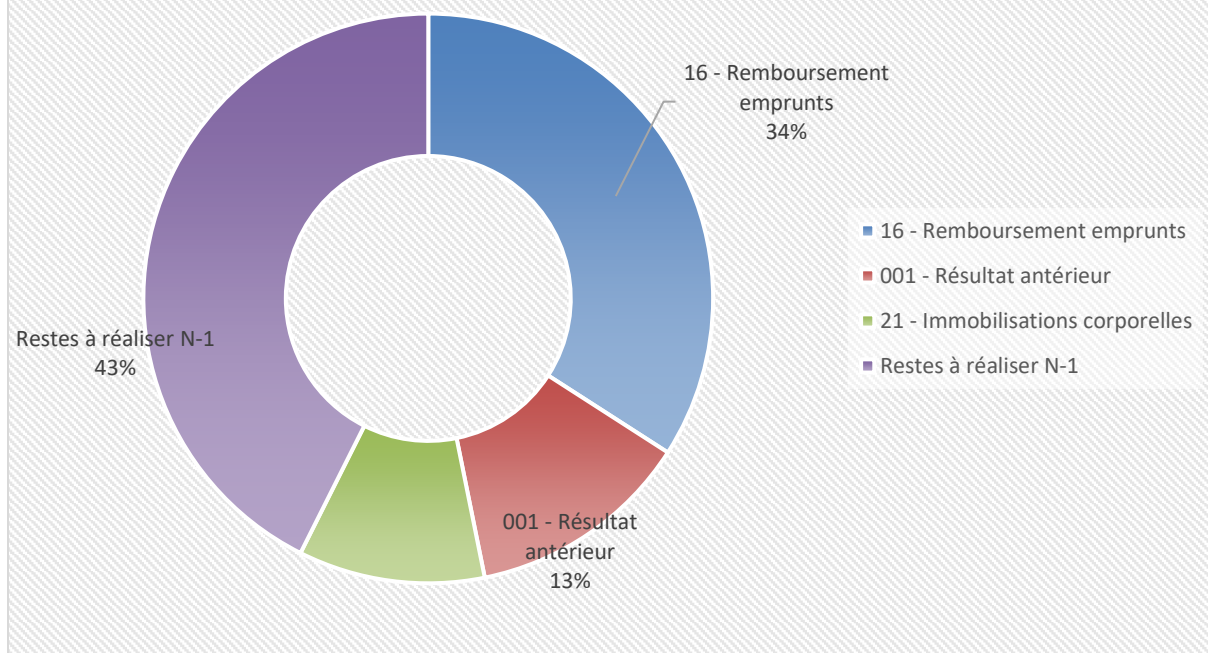


° Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE POUR 2026

Chapitres	BP 2026
13 – Subvention investissement	0,00
16 – Remboursement des emprunts	108410.74
2 – Total des opérations d'équipement	0,00
20 – Immobilisations incorporelles	0,00
21 – Immobilisations corporelles	33654,16
020 – Dépenses imprévues	0,00
Reste à réaliser N-1	135442,17
001 – Résultat antérieur reporté	40468.70
TOTAL	317975.77

Dépenses d'investissement par chapitre BP 2026



Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Opération 193 Création école	RAR	118.442,17€
Finalisation marché école		
Travaux bâtiments publics (centre technique		21.504,00 €
Travaux complémentaires		12.150,16 €
Remboursement prêt relais FCTVA :		100.000,00 €

			Fin 2025	Fin 2026
Banque Postale	2013	220000,00	40333,17	25666,49
Prêt CE	2021	50000,00	30346,31	25361,44
Banque des territoires	2022	180000,00	167272,79	161513,60

En résumé, le budget 2026 de la commune de Cipières est équilibré et met l'accent sur des projets d'investissement significatifs (fin de la construction de l'école) tout en maintenant une gestion prudente des finances.